

Résolution sur une stratégie macrorégionale pour les Alpes

2013/2549(RSP) - 23/05/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur une stratégie macrorégionale pour les Alpes.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Les députés rappellent que les territoires formant la région des Alpes partagent de nombreux traits communs, comme le caractère géographique unique de leurs zones de haute montagne et leurs interactions étroites avec les grandes villes de l'arc péri-alpin. Ils considèrent que la stratégie macrorégionale pour les Alpes - qui devrait être comparable aux stratégies adoptées par l'Union européenne pour les régions de la mer Baltique et du [Danube](#) -, offrira la possibilité aux Alpes d'acquérir une nouvelle dimension et une plus grande importance dans le contexte de l'Union en termes de meilleur accès aux financements. **Le principe de la gouvernance à niveaux multiples** devrait être placé au cœur de la planification et de la mise en œuvre de la stratégie pour les Alpes.

La Commission est invitée à **présenter rapidement un plan d'action spécifique à cette région** en vue de surmonter les handicaps structurels auxquels sont confrontées les régions montagneuses et de créer des conditions favorables à la croissance économique et à une cohésion sociale et territoriale dans la région. La résolution note que la région alpine est répartie entre plusieurs États membres de l'Union et pays tiers, et qu'elle constitue une macrorégion interconnectée dotée de capacités économiques hétérogènes et confrontée à des problèmes croissants en matière d'environnement, d'évolution démographique, d'infrastructure des transports, de tourisme et d'énergie. **La coordination des politiques intérieures et extérieures** de toutes les parties intéressées permettrait d'obtenir de meilleurs résultats et une valeur ajoutée plus élevée.

Le Parlement estime qu'une stratégie macrorégionale pour les Alpes devra **coordonner les financements de l'Union existants**, en particulier dans le cadre de la politique de cohésion, afin de mettre en œuvre des projets qui permettent de relever des défis communs, comme la protection de l'environnement, l'investissement dans la compétitivité et l'innovation, l'agriculture et la sylviculture, ainsi que les questions liées à l'eau, à l'énergie, à l'environnement, au climat et aux transports.